



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 3 mars 2008

Circulaire du Bureau international

71

Maroc – Emissions illicites de timbres-poste
au nom de la République sahraouie

Madame, Monsieur,

L'administration postale du **MAROC** me prie de vous communiquer ce qui suit:

«Notre administration postale continue à déplorer que des émissions illicites de timbres-poste portant les inscriptions de la prétendue «République arabe sahraoui démocratique» ou «Sahara Occidental» circulent toujours sur le marché philatélique international et sont vendues sur différents sites Internet et par le biais de diverses publications philatéliques.

Nous tenons à rappeler avec insistance que la prétendue république n'a aucune existence et que toutes ces émissions sont illicites.

En effet, ces figurines sont émises en violation des dispositions de la Convention postale universelle et du Règlement de la poste aux lettres et portent atteinte à l'intégrité et à la souveraineté de notre pays. Par conséquent, nous considérons ces émissions illicites comme nulles et non avenues et ne pouvant donc en aucun cas être utilisées comme moyen d'affranchissement postal.

L'administration postale marocaine serait reconnaissante pour tout renseignement permettant d'identifier le ou les auteurs de ces émissions illicites afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

Nous saisissons cette occasion pour confirmer que les timbres-poste officiels du Maroc se trouvent sur le site de Barid Al-Maghrib (www.poste.ma) et que tout renseignement à leur sujet peut être obtenu de son service philatélique à l'adresse suivante:

Division philatélie
Pôle courrier
Barid Al-Maghrib
Boulevard Moulay Ismaïl
10000 RABAT
MAROC

Courrier électronique: philately@poste.ma
Téléphones: (+212 3) 770 46 21 et 770 97 60
Télécopie: (+212 3) 770 53 62»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement des marchés,
K.J.S. McKEOWN